



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les feux de forêt

Question écrite n° 26084

Texte de la question

Mme Valéria Faure-Muntian attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'évolution du risque incendie notamment dans le milieu forestier. Le ministère de la transition écologique et solidaire estime qu'en moyenne plus de 400 feux touchent le territoire chaque année et consomment plus de 11 000 hectares de forêt. Quatrième pays européen le plus boisé, la France a été particulièrement touchée ces dernières années. Ainsi, en témoignent les divers incendies qui touchent fréquemment les Bouches-du-Rhône, le Var, la Corse ou encore la Gironde. Alors qu'une grande partie de ces feux ont une origine anthropique, le Gouvernement a lancé en juin 2019 une large campagne de prévention visant à lutter contre les comportements à l'origine de ces feux de forêt. Cependant, les incendies qui consomment actuellement les forêts australiennes et le constat toujours renouvelé d'une hausse des températures du globe laissent à penser que les incendies liés à un phénomène naturel ne cesseront de croître. Ainsi, elle souhaite connaître quels dispositifs ont été mis en œuvre et sont à l'étude afin de protéger durablement les forêts françaises et limiter l'impact de ces incendies ravageurs.

Texte de la réponse

Malgré une forte variabilité interannuelle, les surfaces parcourues par les incendies de forêts depuis dix ans sont globalement à la baisse, grâce notamment à la politique de prévention et d'extinction des feux naissants pratiquée en France depuis les années 1990. Ainsi, huit feux sur dix sont éteints avant qu'ils n'aient atteint un hectare (ha). Malgré tout, lorsque les conditions climatiques se dégradent, certains feux échappent au contrôle des forces de lutte, et parcourent de grandes surfaces pouvant atteindre plusieurs milliers d'hectares. Cela a été récemment le cas en Corse du fait des vents forts liés à la tempête Ciara. Les bilans annuels sont fortement marqués par ces grands feux de forêts, qui restent cependant très minoritaires. Ainsi, concernant l'aire méditerranéenne, les chiffres pour la dernière décennie sont de l'ordre de 7 000 ha cumulés parcourus en moyenne par le feu chaque année. Même si la France n'est pas à l'abri de développements catastrophiques, les chiffres nationaux ne sont donc en rien comparables avec ceux de l'Australie. La France a mis en place un dispositif important pour prévenir les incendies de forêts. L'efficacité des politiques de prévention et de lutte n'est plus à démontrer, et est à l'origine des bilans très positifs de ces dernières années. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation consacre ainsi chaque année plus de 22 M€ à la prévention des incendies de forêts. Ces crédits sont principalement fléchés vers la surveillance (patrouilles), l'acquisition de véhicules spécialisés et l'équipement des massifs forestiers (pistes, points d'eau, vigies par exemple). Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a rénové récemment son instruction technique consacrée aux obligations légales de débroussaillage, et modernisé la base de données sur les incendies de forêt en France (BDIFF). Depuis deux ans, une campagne de communication sur la prévention des incendies de forêts, financée par le ministère de la transition écologique et solidaire, est menée en étroite collaboration avec les ministères de l'intérieur et de l'agriculture. En effet, suivant les régions forestières, entre 80 et 90 % des feux sont dus à l'homme et à ses activités et les deux tiers des feux dont l'origine est connue sont le fait d'imprudences. Les incendies de forêt résultent d'un croisement entre plusieurs facteurs, principalement une source d'allumage (éclosion) et des

conditions météorologiques propices au départ et à la propagation du feu (on parle de danger météorologique). Les politiques de prévention jouent à la fois sur l'éclosion, qu'elles tentent de limiter, et la propagation, en diminuant la quantité de combustible dans les interfaces entre l'homme et la nature. Concernant les feux d'origine naturelle, il s'agit des feux de foudre. Ils représentent aujourd'hui moins de 10 % des feux de forêt dont l'origine est connue en France. Les simulations climatiques ne convergent pas vers une augmentation des orages et des incertitudes scientifiques importantes demeurent sur cette question. Le changement climatique va conduire à une modification globale du climat, ne se résumant pas à la seule augmentation des températures. Le danger météorologique d'incendie de forêts réside dans la conjonction d'une température élevée, de sécheresses (conduisant à une inflammabilité forte de la végétation), d'une humidité de l'air faible et de vents forts. Le changement climatique va donc dégrader les conditions météorologiques actuelles dans un sens propice au développement d'incendies de forêts. L'évolution du phénomène fait l'objet d'une vigilance particulière pour les trois ministères concernés. Une mission interministérielle a ainsi été mandatée dès 2010, et a procédé notamment à une évaluation de l'extension géographique des futures zones à risque. Ces estimations doivent être actualisées prochainement, pour prendre en compte les plus récents scénarios climatiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Par ailleurs, la BDIFF, qui recense à l'échelle nationale les feux de forêts, est une source précieuse d'informations pour observer l'évolution du risque et l'apparition de feux dans des zones pour l'instant peu confrontées au risque incendie.

Données clés

Auteur : [Mme Valéria Faure-Muntian](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26084

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 564

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 3999